

Qu'est-ce que le programme HOP'EN (Hôpital numérique ouvert sur son environnement) ?

Par Malik ALBERT, Directeur d'hôpital, Centre Hospitalier Princesse Grace, Monaco ; Enseignant à l'Université de Nice

Le [programme Hop'EN](#) succède au [plan Hôpital Numérique](#) qui a consacré près de 400 millions d'euros au développement et à la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH) de 2012 à 2017.

Le plan Hôpital numérique a permis de financer 1.239 projets portés par 880 établissements (46% d'établissements privés, 39% d'établissements publics et 15% d'établissements de santé privés d'intérêt collectif et de centres de lutte contre le cancer).

À l'instar de son prédécesseur, le programme Hop'EN prévoit à un **"financement à l'usage" des établissements de santé, en fonction de l'atteinte de prérequis informatiques** - identification des patients et mouvements (P1), sécurité du système d'information (P2), confidentialité des données (P3) et échange et partage des données (P4) **et de cibles d'usages dans 7 domaines fonctionnels.**

Ainsi, **aux 5 domaines fonctionnels du plan Hôpital Numérique repris dans Hop'EN**, à savoir :

1. partager les résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomopathologie (D1) ;
2. développer le dossier patient informatisé et le DMP (D2) ;
3. informatiser la prescription alimentant le plan de soins (D3) ;
4. programmer les ressources et partager l'agenda du patient (D4) ;
5. piloter ses activités médico-économiques (D5),

... **le programme Hop'EN rajoute deux nouveaux domaines :**

6. communiquer et échanger avec les partenaires (D6) ;
7. et mettre à disposition des services en ligne aux usagers et aux patients (D7).

Chaque domaine fonctionnel se compose d'une série d'indicateurs avec une valeur cible à atteindre. Par exemple, dans le domaine D1 : atteindre 90% de comptes rendus d'imagerie consultables électroniquement par les services de soins dans le dossier patient informatisé (indicateur D1.1) ...

Pour obtenir un financement au titre d'Hop'EN, l'établissement de santé doit déposer une candidature auprès de l'ARS en démontrant sa capacité à remplir les prérequis (préalable indispensable), puis en s'engageant à atteindre les cibles d'usages dans les domaines fonctionnels sur lesquels il postule selon un calendrier bien précis. L'ARS devra ensuite vérifier l'atteinte des indicateurs pour débloquer les financements.



La newsletter d'EMS
Créateur de contenu - Manager d'experts

EM Services, 25 avenue des Tilleuls - 78400 CHATOU - 06 69 92 49 16 - <http://emservice.fr>

Le programme Hop'EN mobilise 420 millions d'euros de 2019 à 2022. La liste des premiers établissements sélectionnés par les ARS sera dévoilée le 30 septembre 2019.

Enfin, il est important de souligner que **l'atteinte des cibles du programme Hop'EN fait partie des indicateurs pris en compte par la Haute Autorité de Santé lors des visites de certification des établissements de santé.**